



Je suis en situation irrégulière

Par **anis92100**, le **13/03/2013 à 17:23**

bonjour a tous et a toute svp je veux bien avoir des conseils rnen faite je suis un marocain en situation irrégulière j ai rentre en France sans visa en 2011, et je vais se marier avec une marocaine as la carte séjour de 10ans,j aimerai bien me conseil et me dire quel sont les démarches de la Mairie pour faire l acte de mariage, et aussi les démarches de la préfecture(92 haute de seine-nanterre)je vous remercier beaucoup rnsalut

Par **citoyenalpha**, le **17/03/2013 à 15:49**

Bonjourrrnau vu de votre post votre régularisation ne saurait être de droit.rnrnLe conjoint d'un ressortissant étranger ne peut être autorisé à séjourner en France que suite à l'acceptation par la préfecture de la demande de regroupement familiale par le ressortissant étranger autorisé à séjourner en France.rnrnLe regroupement familiale sur place ne saurait être possible dans votre cas car vous êtes entré irrégulièrement en France et votre résidence est récente.rnrnPar conséquent vous pouvez vous marier cependant ce mariage ne vous permettra pas d'obtenir un titre de séjour en France.rnIl conviendra de retourner au Maroc et à votre femme de demander un regroupement familiale. rnrnRestant à votre disposition.

Par **anis92100**, le **19/03/2013 à 22:09**

merciiii beaucoup :)